

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 108

Artikel: La quinzaine féministe : Genève. - Vaud. - Saint-Gall. - Zurich. - Italie

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... • 6.50
 Le Numéro.... • 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Fregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 25.— 45.—
 1 case 1/2, • 35.— 60.—
 2 cases, • 45.— 80.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : In Memoriam. M^{me} Adolphe Hoffmann. — La quinzaine féministe: E. Gd. — Les prud'femmes à La Chaux-de-Fonds: J. V. — Lettre de Bâle: votation ecclésiastique: G. GERHARD. — Notre plébiscite: neuf réponses. — De-ci, de-là... — L'Alliance à St-Gall: E. Gd. — Encore le Congrès de Genève: A. LEUCH. — Notre Bibliothèque: *Un précurseur*. — Association suisse pour le Suffrage féminin.

IN MEMORIAM

M^{me} Adolphe HOFFMANN

Le féminisme social suisse vient de faire une grande perte en la personne de M^{me} Adolphe Hoffmann, décédée le 9 novembre, après des années de souffrances — souffrances qui ont fait de sa dernière année une longue agonie.

Et ce qu'il y a eu d'admirable, et pourrait-on dire, de surhumain dans la personnalité morale de M^{me} Hoffmann, c'est que ces souffrances, auxquelles elle se savait condamnée depuis longtemps, n'ont jamais arrêté son ardeur au travail, jamais ralenti son enthousiasme pour les causes auxquelles elle avait voué sa vie, jamais atténué la chaleur de son cœur. De son lit d'agonie encore, elle envoyait des messages d'encouragement et d'espoir à celles qui ont été ses compagnes de travail, manifestant ainsi combien elle s'intéressait aux progrès des grandes causes, et leur parlant, comme une voix d'outre-tombe déjà, de persévérance et de succès. Nous nous souvenons en particulier de l'intérêt passionné avec lequel elle suivit de loin, par l'intermédiaire des siens, les séances du Congrès de Genève, avec quelle joie elle salua l'initiative constitutionnelle genevoise, n'oubliant jamais au milieu des pires angoisses les idées pour lesquelles elle avait combattu.

Son activité de féministe avait été très étendue — et que l'on songe qu'elle était femme de pasteur, épouse dévouée, et mère admirable, exerçant une influence profonde sur toute la génération de jeunes gens qui furent au collège et à l'Université les amis et les condisciples de ses fils. Si beaucoup d'hommes de notre génération sont actuellement des féministes et des suffragistes convaincus, c'est certainement à M^{me} Hoffmann que nous le devons. Non pas qu'elle fit beaucoup de conférences publiques sur ce sujet — elle réservait pour d'autres causes ce moyen de propagande — mais elle ne laissait jamais passer une occasion, qu'il s'agisse d'antialcoolisme, de lutte contre l'immoralité ou d'éducation, de montrer combien étroitement étaient liés tous ces problèmes avec celui de l'émancipation de la femme. Et parce qu'elle avait une haute, très-haute idée de la mission de la femme, elle voulait celle-ci respectée, libre, capable de travail efficace par l'exercice de ses droits. C'était chez elle un principe intransigeant, et qu'elle a tenu à mettre en lumière

encore après sa mort, en demandant qu'un avis mortuaire fût inséré dans les journaux au nom de l'Association genevoise pour le suffrage, dont elle avait été membre fondateur, et première présidente. Même n'étant plus là, elle voulait témoigner encore de sa foi féministe.

D'autres diront, qui l'on connue dans d'autres domaines, qui ont travaillé avec elle sur d'autres terrains, ce que fut son activité dans l'Association du Sou pour le Relèvement moral, dans la Fédération abolitionniste, dans les Sociétés antialcooliques, les innombrables conférences que, sans souci de fatigue ou de santé, elle faisait sur ces questions à travers la Suisse allemande, les écrits innombrables aussi qui jaillissaient de sa plume féconde. Elle appartenait par tout son être à tout le mouvement féministe et social suisse. Nous, suffragistes avant tout, nous tenons surtout à nous incliner ici respectueusement et avec émotion devant celle dont la valeur morale, la chaleur de cœur, les qualités de travail et l'énergie indomptable, furent mises au service d'une cause d'affranchissement et de justice — notre cause qui fut la sienne.

La quinzaine féministe

Genève. — Vaud. — Saint-Gall. — Zurich. — Italie.

Quinzaine riche en faits nouveaux et intéressants pour notre mouvement, et qui, chose curieuse, ont surgi brusquement tous à la fois, après une période de calme qui touchait presque au marasme. Comme quoi il ne faut jamais désespérer!

Est-ce l'influence de la réunion chez nous de la Société des Nations? Le fait que, fidèles au principe énoncé dans son pacte fondamental, des gouvernements ont délégué des femmes à Genève, que des femmes occupent des postes importants dans diverses sections du Secrétariat, que des contacts s'établissent entre ces femmes portant souvent de grosses responsabilités et nous, que l'idée se fait jour de plus en plus que la femme peut être appelée, en valeur intelligente et capable, à collaborer à l'œuvre de reconstruction et de réorganisation? Peut-être... Souhaitons en tout cas que cette influence se manifeste dans la campagne qui va s'ouvrir pour le suffrage féminin à Genève.

En effet, par arrêté du Conseil d'Etat, le chiffre de signatures valables pour notre initiative constitutionnelle a été fixé à 2788, soit de près de 300 supérieur à celui exigé par la loi. Nombre

de signatures sont tombées en cours de route de cette double vérification, par les mairies d'abord, par le Département de l'Intérieur ensuite, lequel, bien qu'ayant rétabli d'une part des signatures annulées à tort par les mairies, en a d'autre part biffé 296. Il est évidemment dommage que des citoyens favorables au suffrage n'aient pas observé toutes les formalités prescrites et notamment aient consciencieusement embrouillé communes et cantons où ils sont électeurs (nous avons eu des listes en circulation à l'Université entièrement annulées parce que les jeunes confédérés qui les avaient signées d'enthousiasme avaient oublié qu'électeurs à Berne, Zurich ou St-Gall, ils n'étaient pas inscrits sur les tableaux électoraux genevois!), mais il est réconfortant de constater que plus de 3000 hommes, à Genève seulement, partagent nos idées. C'est de bon augure pour l'avenir.

La campagne qui va commencer doit en tout cas être terminée dans le délai d'une année. C'est en effet avant le 4 octobre 1921 que le Grand Conseil est tenu de prendre une décision définitive sur le suffrage féminin, et dans l'intervalle de 40 jours après la date de cette décision que le peuple doit se prononcer en dernier ressort, — quelque puisse être d'ailleurs la décision de notre Parlement genevois. Nous n'avons pas l'impression toutefois que l'affaire traînera si longtemps, et nous espérons bien que « notre » initiative sera portée à l'ordre du jour de la session de janvier.

« Notre » initiative: nous le disons avec une certaine fierté. Car c'est la première fois que ce mode de procéder est employé en Suisse pour notre cause. C'est la première fois que s'exprime la revendication suffragiste, non pas seulement par la bouche d'un parlementaire, et cela souvent à titre purement individuel, mais par la voix du peuple et par le moyen d'un des rouages les plus perfectionnés de notre système démocratique. C'est une étape dans l'histoire de notre mouvement que les suffragistes genevoises sont fières d'être les premières à franchir. Et elles ont l'impression, sans que l'on puisse pour cela les taxer de présomption, que l'on regarde vers elles dans ce moment des différentes parties de la Suisse, où, sous une forme ou une autre, se pose la même revendication. Tantôt à peine formulée, encore au début de la période de propagande, comme à Schaffhouse, dans les Grisons, dans le Jura; tantôt sous la forme d'un suffrage restreint, ecclésiastique ou professionnel, comme à Bâle ou à Neuchâtel, dont on trouvera plus loin les nouvelles de vie suffragiste; tantôt enfin dans l'ère des débats parlementaires, comme dans le canton de Vaud, où le rapport du Conseil d'Etat, après trois ans bientôt, sur la motion Suter va être prochainement discuté par le Grand Conseil; ou à Saint-Gall où, la veille même du jour où siégeait dans la salle du Grand Conseil l'Assemblée générale de l'Alliance, cette même salle entendait une discussion sur le vote des femmes. Ceci à propos de la revision de la Constitution cantonale, dans laquelle la Commission proposait d'introduire cette adjonction:

« Il est réservé à la législation de fixer si et comment les femmes citoyennes suisses peuvent être admises à l'éligibilité aux fonctions et aux postes officiels. »

Le Dr Ehrenzeller (jeune-radical) et M. Huber (socialiste) proposèrent tous deux de remplacer le terme « éligibilité » par celui de « droits politiques », ce qui n'impliquait nullement la reconnaissance immédiate du suffrage féminin, mais rendait possible sa réalisation graduelle sans qu'une nouvelle revision de la Constitution fût nécessaire. Naturellement, tous les antiféministes firent front contre eux, usant toujours des mêmes armes et des mêmes prétextes, et au vote, leur proposition fut écartée et celle de la Commission adoptée sans opposition. Ce n'est donc

pas tout à fait le refus du suffrage féminin, comme l'ont annoncé les communiqués à la presse romande, et c'est même un petit — oh! minuscule progrès sur l'état de choses actuel. Tout de même, il y a encore loin de là au suffrage politique complet.

A Zurich, on se préoccupe actuellement de l'admission officielle des femmes au pastorat. Proposition a été faite dans ce sens au Synode, mais sans avoir été encore discutée. Les Sociétés féministes suivent l'affaire de près, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de la décision qui doit être prise au début de décembre. Notons dès maintenant que les femmes mariées ne seraient pas admises comme pasteurs. Il y a là un rapprochement intéressant à faire avec ce qui se passe au sujet des maitresses d'école mariées à Bâle.

Et pour finir, bonne nouvelle d'Italie, où la proposition Sandrini reconnaissant aux femmes le droit de vote administratif (municipal) a été votée à la Chambre par 240 voix contre 10. Les détails nous manquent encore à ce sujet. Ce sera pour notre prochain numéro.

E. Gd.

Les prud'femmes à La Chaux-de-Fonds

Les élections aux Conseils de prud'hommes ont eu lieu à la Chaux-de-Fonds, les 6 et 7 novembre, et ont été précédées d'une petite campagne de presse. Le résultat des élections n'est pas encore définitif, car il y aura à la fin du mois des élections complémentaires, et alors seulement les listes des élus seront publiées. Nous pensons que les 30 femmes présentées par l'Union ouvrière et par le Groupe suffragiste sont élues; elles sont des horlogères, couturières, lingères, coiffeuses, bouchères, employées de bureaux et de magasins, maitresses de maison, domestiques et femmes de ménage.

Quant à la participation des femmes au scrutin, il n'est pas possible de donner un chiffre exact, car il n'existe aucun contrôle officiel. Les registres électoraux féminins n'ont pas encore été établis. Toutefois une chose est certaine: les femmes ont usé de leur droit dans une proportion beaucoup plus forte qu'en 1917. En 1917, nous étions une poignée; en 1920, d'après l'estimation du président du Tribunal des prud'hommes, nous étions plus de cent cinquante. Il ne faut pas oublier qu'il est difficile d'intéresser les électrices aux Conseils; elles sont tentées d'agir comme les électeurs qui ne se dérangent guère. Je connais beaucoup d'hommes qui jamais ne votent pour les prud'hommes et j'en connais même qui ne savaient pas qu'ils étaient proposés comme juges et affichés au coin des rues.

La difficulté sera toujours d'amener les femmes à user de leur droit de vote; quant à la présence de femmes dans les Conseils et à leur utilité, personne n'articule la moindre réserve. Bien au contraire! J'extrait d'une lettre de M. Duvanel, président du Tribunal des prud'hommes, adressée au Comité suffragiste, ce qui suit:

« Les quelques fois que les femmes ont été appelées à siéger, j'ai pu remarquer que les plaignantes éprouvent moins de crainte, ont plus d'assurance lorsqu'elles sont en présence de juges-femmes. C'est la raison pour laquelle je désirerais voir se maintenir l'élément féminin dans les Conseils de prud'hommes, voire même le nombre augmenter. »

Si j'ajoute que trois dames faisaient partie du bureau électoral et n'avaient rien perdu de leur charme, je crois que je suis au bout des renseignements qu'il est possible de donner sur les élections aux prud'hommes.

J. V.